

**Annexe n° 1 : présentation des fiches objectif des établissements et services de  
l'Adapei77**

**FICHE OBJECTIF N°1**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

84116769

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/07/2014

Réception Préfet : 02/07/2014

Publication RAAD : 02/07/2014

Améliorer les conditions d'accueil par l'adaptation des structures d'hébergement

**1- Les axes**

Certaines structures ayant été construites dans les années 1970, il apparaît nécessaire d'améliorer les conditions d'accueil des résidents et de s'assurer de la conformité des locaux aux normes actuelles d'accueil et de sécurité.

Axe n°1 : Respecter les normes en matière d'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées ainsi que les normes relatives à la sécurité des personnes et des installations/équipements.

Axe n° 2 : Assurer la qualité de l'accueil et le confort des résidents par l'individualisation des lieux de vie : suppression des chambres triples existantes dans certains établissements, création de sanitaires dans les chambres.

**2- Les actions**

- 1- suppression de quatre chambres triples transformées en chambres doubles au foyer de vie Le Chêne Rouvre de Faremoutiers, travaux d'accessibilité et mise aux normes de la buanderie.
- 2- suppression de deux chambres triples, travaux de sécurité et d'accessibilité, mise aux normes de la buanderie au foyer de vie Ginko Biloba de Sammeron.
- 3- suppression de 2 chambres triples et diminution du nombre de chambres doubles à la résidence des Trois Maisons à Bray sur Seine.
- 4- création de sanitaires dans les chambres du foyer de vie Les Tournesols de Donnemarie-Dontilly, réalisation de travaux d'accessibilité, et suppression de 3 chambres triples.
- 5- reconstruction sur site pour la mise en place de sanitaires dans les chambres et garantir l'accessibilité au foyer de vie Le Clos Jollet de Coubert, et suppression de 2 chambres triples.
- 6- travaux de sécurité et de mise aux normes au foyer la Marguette de Juilly.
- 7- suppression de 2 chambres triples au foyer le Cèdre Bleu de Juilly, travaux de sécurité et d'accessibilité
- 8- réalisation de travaux d'accessibilité et de sécurité au foyer Louis Boussieux de Bray-sur-Seine.

- 9- suppression d'une chambre triple, reconstruction du bâtiment et mise aux normes au foyer La Maison de Corberon des Marets.
- 10- projet de reconstruction du foyer Les Tilleuls de Condé-Sainte-Libiaire à Saint Germain Laval dans le secteur d'intervention de la Maison Départementale des Solidarités de Montereau disposant d'un taux d'équipement en établissement pour personnes handicapées adultes de 1,18 pour 1000 habitants.  
Ce projet de reconstruction concrétise ainsi l'un des objectifs du Département de rééquilibrage de l'offre d'accueil dans le sud du département de Seine et Marne.

### **3- Les moyens**

Les financements nécessaires à la réalisation des travaux présentés ci-dessus se répartissent de la façon suivante : cf page suivante

## CPOM Adapei 20/04/2019 – TRAVAUX PROGRAMMÉS

TYPE DE STRUCTURE	NOM	COMMUNE	MESURE D INVESTISSEMENT	NATURE DES TRAVAUX
Foyer de vie	Les Tilleuls	Condé-Sainte-Libiaire	4 965 000 €	Projet de reconstruction et d'extension
Foyer de vie	Le Chêne Rouvre	Faremoutiers	1 126 056 €	Accessibilité et mise aux normes de la buanderie
Foyer de vie	Le Ginkgo Biloba	Sammeron	766 820 €	Travaux de sécurité Salle de bains et accessibilité Travaux de mise aux normes de la buanderie
Foyer de vie	La Maison de Corberon	Les Marets	2 998 518 €	Reconstruction sur le site et mise aux normes de l'ancien bâtiment
Foyer de vie	Les Tournesols	Donnemarie-Dontilly	1 541 160 €	Création de sanitaires dans les chambres Travaux d'accessibilité et de sécurité des bâtiments à l'exclusion des espaces type parking, terrasse et patio
Foyer de vie	Le Clos Jollet	Coubert	870 000 €	Reconstruction sur site : aménagement des batiments, mise en place de sanitaires dans les chambres, travaux d'accessibilité
Foyer de vie	La Marguette	Juilly	561 465 €	Travaux de sécurité et mise aux normes
Foyer d'hébergement	Foyer Louis Bousieux	Bray-sur-Seine	100 000 €	Travaux d'accessibilité et sécurité
Foyer de vie	Le Cèdre Bleu	Juilly	937 683 €	Travaux d'accessibilité et sécurité
<b>Total</b>			13 866 702 €	

Ces travaux seront financés pour partie par les excédents cumulés sur les exercices 2008 à 2013. Pour le solde, l'Adapei77 aura recours à l'emprunt et à ses fonds propres. L'association ne sollicitera pas le Département pour l'octroi de subventions d'investissement, tout en s'engageant au respect des taux d'évolution départementaux pour les budgets des établissements concernés par les travaux, ainsi qu'à la maîtrise des prix de journée qui en résultent.

4- **Calendrier des travaux** : cf tableau page suivante

**Calendrier prévisionnel des travaux Adapei77 CPOM 2014 / 2019**

ANNEE	2014				2015				2016				2017				2018				2019			
TRIMESTRE	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
CEDRE BLEU																								
LA MARGUETTE																								
CHENE ROUVRE																								
GINKGO BILOBA																								
LES TILLEULS																								
LES TOURNESOLS																								
LE CLOS JOLLET																								
CORBERON																								
BOUSSIEUX																								
POLE CENTRAL																								
VICTOR HUGO																								
ROZAY EN BRIE																								

**CHENE ROUVRE**

**CORBERON**

**TILLEULS**

## **5- Les modalités d'évaluation**

Mesure annuelle des écarts entre les objectifs prévisionnels et les réalisations de l'année calendaire, par la production d'attestations d'avancement des travaux  
Résultat de la visite de conformité effectuée par le Service des Etablissements et du Contrôle Qualité suite à la réalisation des travaux.

Validation des travaux de mise aux normes et de sécurité par l'avis préalable à un dossier des Commissions de Sécurité et d'Incendie géographiquement compétentes.

Visite préalable à la mise en service.

Validation des travaux d'accessibilité par la visite des Commissions consultatives départementales d'accessibilité des bâtiments recevant du public et leur avis favorable à l'exploitation au bénéfice de personnes handicapées.

## FICHE OBJECTIF N°2

Soutenir une politique participative des ressources humaines et améliorer les conditions de travail des salariés.

### 1. Les axes

Un travail a été réalisé pour repositionner le rôle des Directeurs en qualité de responsables de complexe, articulant ainsi de façon plus efficiente l'exercice des fonctions de direction entre le siège de l'association et les responsables de proximité quotidienne.

Les postes de Directeur Financier et de Directeur des Ressources Humaines ont été créés.

Le siège de l'Adapei77 doit désormais réaffirmer son rôle stratégique et favoriser la coordination de la politique de l'association au niveau des directeurs de complexes.

Axe n° 1 : conforter la restructuration du siège de l'Adapei77 et clarifier sa gouvernance.

Axe n°2 : poursuivre la politique des ressources humaines afin de favoriser la stabilité des personnels recrutés, valoriser la gouvernance associative, et favoriser l'amélioration des conditions de travail des salariés.

Axe n° 3 : poursuivre la politique de recrutement et de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Axe n° 4 : favoriser la proximité géographique des directeurs de complexes.

### 2. Les actions

Action n°1 :

Assurer les recrutements nécessaires pour pourvoir l'ensemble des postes autorisés au tableau des effectifs.

Renforcer la fonction gestion et développement des ressources humaines.

Réorganiser la fonction comptable.

Communiquer la répartition des responsabilités entre l'association, la direction générale, le siège, les directeurs de complexes et les responsables de pôle : faire connaître et expliciter la répartition des responsabilités.

Action n° 2 :

Assurer un suivi des personnels nouvellement recrutés, et tout particulièrement des cadres de l'équipe de direction.

Travailler sur le bien être au travail grâce à l'élaboration d'un baromètre social au travail et à son exploitation.

Action n° 3 :

Maintenir, faire évoluer et dynamiser les compétences par les formations qualifiantes et diplômantes.

Réaliser un plan de formation spécifique des salariés de l'établissement du Clos Jollet de Coubert pour adapter au plus juste la prise en charge des personnes atteintes de troubles autistiques.

Renforcer le niveau de qualification de l'encadrement intermédiaire et des personnels d'accompagnement, diversifier les compétences.

Action n° 4 :

Favoriser la proximité géographique des directeurs de complexes en réorganisant le complexe Tournesols/ Clos Jollet. Intégrer le foyer de vie le Clos Jollet au complexe de la MAS de la Jonchery gérée par l'Adapei77

### **3. Les moyens**

Les frais de siège qui intègrent aujourd'hui les postes de Directeur des Ressources Humaines et de Directeur Financier ne devront pas évoluer au delà des taux arrêtés par la délibération de l'Assemblée départementale annuelle relative à l'évolution des dépenses des Etablissements sociaux et médico-sociaux.

L'ensemble de ces actions doit être mené par les personnels en place à moyens constants, en fonction du plan de formation de l'association.

### **4. Calendrier**

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des premiers travaux en 2014, et un échancier sur la durée du CPOM.

### **5. Les modalités d'évaluation**

Communication annuelle de l'organigramme du siège et de l'organigramme des structures.

Vérification annuelle des ETP prévisionnels par rapport aux ETP réels dans le cadre du compte administratif.

Mise en œuvre des mesures correctives pour revenir à l'objectif et neutraliser les excédents comptables éventuels.

Contrôle annuel des frais de siège.

Transmission du projet d'établissement réactualisé ainsi que des évaluations internes et externes : planning de mise en œuvre annuelle des axes stratégiques de ces documents de référence.

## FICHE OBJECTIF N°3

Restructurer les services de suite et les appartements extérieurs des foyers pour une prise en charge et un accompagnement des personnes en cohérence avec leur projet de vie et l'évolution de leurs besoins.

### 1. Les objectifs

L'Adapei77 dispose de 2 services de suite ainsi que d'un total de 51 places en appartements extérieurs. Il est aujourd'hui nécessaire de faire évoluer leur fonctionnement afin de répondre à l'objectif énoncé ci-dessus.

### 2. Les axes

Axe n° 1 : supprimer les services des suites rattachés au foyer Louis Boussieux à Bray sur Seine et aux services extérieurs du foyer les Meuniers à Melun :

- transférer l'accompagnement des personnes qui est assuré par le service de suite rattaché au Foyer Louis Boussieux à Bray sur Seine, à un service compétent en fonction du projet de vie et de l'orientation MDPH (SAVS du secteur de Provins, foyer de vie, ...)
- transférer l'accompagnement des personnes qui est assuré par le service de suite du foyer les Meuniers aux appartements extérieurs ou au foyer d'hébergement les Meuniers.

Axe n° 2 : rattacher les appartements extérieurs au foyer d'hébergement fonctionnant avec les mêmes agents, afin de créer des foyers éclatés pour les établissements suivants :

- les appartements à ce jour rattachés à la Résidence des Meuniers à Melun, seront rattachés au foyer d'hébergement Louis Boussieux à Bray sur Seine
- les appartements des services extérieurs du foyer Louis Boussieux seront rattachés au foyer d'hébergement Louis Boussieux.

### 3. Les actions

- Déposer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées des demandes de réorientation des personnes suivies par le service de suite du foyer « Louis Boussieux » afin de pouvoir assurer leur suivi par une structure cohérente avec leurs besoins et leurs projets de vie.
- Transférer les places du service de suite du foyer les Meuniers aux appartements du service extérieur du foyer et au foyer d'hébergement les Meuniers à Melun.
- Traduire budgétairement les évolutions de rattachement des appartements aux 2 foyers : harmoniser les forfaits journaliers entre les 2 structures en élaborant un budget conçu sur les mêmes principes pour chacun des 2 foyers.
- Réaliser les arrêtés correspondants afin d'entériner le rattachement des places en appartement des services extérieurs au foyer éclaté de la Résidence des Meuniers, et le rattachement des places des appartements au foyer éclaté Louis Boussieux de Bray sur Seine.

#### **4. Le calendrier**

2014 : réalisation d'un budget unique pour le foyer éclaté les Meuniers à Melun et pour le foyer éclaté Louis Boussieux de Bray sur Seine, et rédaction des arrêtés actant de la suppression des services de suite et le rattachement des appartements extérieurs au foyer d'hébergement correspondant.

Réorientation des personnes suivies par le service de suite du foyer « Louis Boussieux » sur la durée du CPOM afin de concrétiser la suppression du service de suite.

Transfert des places du service de suite des services extérieurs du foyer des Meuniers à Melun au foyer d'hébergement les Meuniers sur la durée du CPOM afin de concrétiser la suppression du service de suite.

#### **5. Les modalités d'évaluation**

- Etude du nombre de réorientations et de transferts : situations individuelles à dresser pour les appartements extérieurs et les services de suite concernés.
- Contrôle annuel des budgets
- Signature des arrêtés autorisant les rattachements juridiques nécessaires.

## FICHE OBJECTIF N°4

Optimiser la gestion des ressources pour garantir une prise en charge optimale

### 1- Les axes

Axe 1 : rationaliser les fonctions ressources

Axe 2 : mettre en place des veilles de nuit spécifiques et professionnelles

Axe 3 : favoriser une prise en charge administrative des résidents transparente

### 2- Les actions

Action n° 1 :

Réaliser une mutualisation inter-établissement des fonctions administratives : étudier l'opportunité d'un pôle administratif à l'échelle de chaque complexe d'établissements.  
Professionaliser les fonctions de ménage et restauration notamment par l'externalisation de ces activités.

Action n° 2 :

Faire évoluer le système de veille de nuit et prévoir un ratio de personnel de veilleurs de nuit sécurisant dans les établissements suivants :

- Foyer de vie les Tilleuls
- Foyer de vie le Chêne Rouvre
- Foyer de vie le Ginko Biloba
- Foyer de vie de Corberon
- Foyer de vie Résidence des 3 maisons
- Foyer de vie les Tournesols
- Foyer de vie le Clos Jollet
- Foyer de vie les Meuniers
- Foyer de vie le Cèdre Bleu
- Foyer de vie les Ormes

Action n°3 :

Poursuivre un traitement administratif efficace par l'utilisation d'un outil de facturation adapté.

Mettre en place un logiciel pour une gestion informatisée des dossiers des personnes , avec un accès sécurisé.

### **3- Les moyens**

Intégration des effectifs nécessaires de veilleurs de nuit aux budgets des établissements sur la durée du CPOM.

La mutualisation de fonctions, l'externalisation de certaines activités, et l'acquisition de logiciels informatiques se feront dans le cadre des négociations budgétaires, dans le respect de la délibération de l'Assemblée départementale relative au taux d'évolution des dépenses des ESMS.

### **4- Le calendrier**

Action n° 1 : sur la durée du CPOM

Action n° 2 : l'intégration des ETP de veilleurs de nuit se fera lors des négociations budgétaires annuelles au regard des marges de manœuvre dégagées en interne et/ ou au plan départemental.

Action n° 3 : sur la durée du CPOM

### **5- Les modalités d'évaluation**

Effectivité des recrutements des veilleurs de nuit.

Contrôle annuel des budgets pour la mutualisation de fonctions, l'externalisation d'activités et l'acquisition de logiciels.

## FICHE OBJECTIF N°5

Poursuivre la démarche d'amélioration engagée pour proposer à chaque résident un accompagnement individualisé.

### 1. Les axes

Les objectifs poursuivis sont l'adaptation de l'accompagnement des résidents ainsi que celle des pratiques professionnelles et la promotion de la citoyenneté par le respect des obligations légales issues de la loi du 2 janvier 2002. Le dernier objectif est l'approfondissement de la culture de bientraitance.

Axe n° 1 : améliorer la démarche de projet personnalisé afin de placer celui-ci au cœur de l'accompagnement de la personne handicapée.

Axe n° 2 : poursuivre la mise en conformité des établissements au regard des outils de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Axe n° 3 : favoriser la culture de la bientraitance

### 2. Les actions

Action n° 1 :

- Généralisation et réactualisation des projets individualisés afin de parvenir à un taux de couverture de 100% d'ici 5 ans. La définition de méthodes et d'outils communs pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets personnalisés sera un des moyens pour y parvenir.
- Appropriation par les professionnels des recommandations de bonnes pratiques professionnelles existant au plan national pour un accompagnement bienveillant et qualitatif par les équipes.

Action n° 2 :

- Création d'un Conseil de la Vie Sociale par complexe (CVS)
- Elaboration des évaluations internes et externes aux dates d'échéance légale, et suivi de la mise en œuvre des préconisations retenues.

Action n° 3 :

- unification du traitement des événements indésirables signalés par toute personne concernant une situation individuelle ou collective au sein d'un établissement ou service de l'association.
- mise en place d'une procédure unique au sein de l'Adapei77 pour le traitement des événements indésirables.

### **3. Les moyens**

La création des CVS et les obligations relatives aux projets individualisés se feront à moyens constants.

Le financement des évaluations externes peut être pris en charge et amorti sur le budget pour une durée de 3 ans maximum et dans la limite des montants fixés par le Département. Ce financement sera assuré au cas par cas

Le responsable qualité au siège sera l'interlocuteur unique pour la gestion des événements indésirables et sera chargé de la réalisation, de la réactualisation des procédures, et de la compilation globale des actions mises en œuvre pour élaborer, en tant que de besoins, une stratégie associative complémentaire.

### **4. Le calendrier**

Action n° 1 : sur la durée du CPOM

Action n° 2 : création des CVS en 2014, et suivi des échéances légales sur la durée du CPOM

Action n° 3 : mise en place dès 2014

### **5. Les modalités d'évaluation**

- Transmission de la composition du Conseil de la Vie Sociale et du calendrier des réunions.
- Récapitulatif annuel du nombre de documents liés aux projets individuels remis aux résidents.
- Information régulière aux services départementaux sur l'avancement de la procédure d'auto évaluation et d'évaluation externe.
- Transmission de la procédure liée à la gestion des événements indésirables lors de sa mise en place et de sa réactualisation, récapitulatif annuel du volume et du traitement des événements indésirables reçus par l'association

## FICHE OBJECTIF N° 6

Veiller à l'équilibre financier des établissements et services de l'Adapei77

### 1- Les axes

Axe 1 : renforcer et piloter la fonction financière

Axe 2 : développer un contrôle de gestion approfondi

### 2- Les actions

Action n° 1 :

L'objectif poursuivi est le renforcement de la coordination entre le Conseil d'Administration, le Directeur général, les directeurs de complexe. Il est également de définir le rôle du siège et des directeurs de complexe dans le pilotage financier.

Formaliser les procédures budgétaires et comptables clés.

Action n° 2 :

L'objectif poursuivi est la définition d'outils de pilotage de l'activité, de la gestion financière et administrative.

C'est également l'identification des inducteurs de dépenses et des leviers d'économie dans la gestion au travers de la lecture des indicateurs financiers.

### 5- Les moyens

Ces actions se feront à moyens constants.

### 4- Calendrier

Sur la durée du CPOM 2014-2019

### 5- Les modalités d'évaluation

Rapport financier annuel

Elaboration d'un tableau de bord pluriannuel qui identifie l'évolution des indicateurs financiers et les mesures qui en découlent ou en ont découlé.

## FICHE OBJECTIF N°7

Faire évoluer l'offre des établissements et services pour répondre à l'évolution des besoins des personnes handicapées seine-et-marnaises.

### 1. Les axes

Les besoins de la population handicapée en Seine et Marne ont évolué et évoluent continuellement. Ils nécessitent une adaptation des prises en charge en fonction des problématiques mises en avant ainsi que l'adaptation des modalités concrètes de mise en œuvre de ces prises en charge.

Axe 1 : Le vieillissement de la population en situation de handicap nécessite une orientation des personnes accueillies vers des structures plus adaptées pour promouvoir un accompagnement répondant à leurs besoins de soins ( au sens non médical de prendre soins dans toutes les acceptions de ce terme), notamment du fait du non aboutissement des projets de médicalisation de plusieurs structures.

Axe 2 : Le handicap psychique requiert une prise en charge spécifique et, de ce fait plus qualitative dans sa différenciation.

Axe 3 : L'offre d'hébergement doit être diversifiée et doit s'adapter aux besoins.

### 2. Les actions

Action n° 1 :

- Favoriser la réorientation vers des foyers de vie ou autres structures adaptées aux problématiques des personnes handicapées vieillissantes.
- Renforcer le travail en réseau avec les EHPAD et travailler le plus en amont possible pour anticiper les réorientations et les préparer.
- Modifier l'arrêté d'autorisation du foyer la Marguette de Juilly afin de le mettre en conformité avec le type de public de personnes handicapées vieillissantes déjà accueilli dans l'établissement.

Action n° 2

- Faire évoluer les projets d'établissements pour diversifier les populations accueillies afin d'admettre au sein des structures des personnes en situation de handicap psychique.
- Mettre en œuvre un programme de professionnalisation des équipes en lien avec la diversification des personnes accueillies.

Action n°3 :

- valoriser l'accueil temporaire, et créer des places en hébergement permanent et en accueil de jour, selon la répartition ci-dessous :

**CPOM Adapei 77 2014-2019 : modification de capacités**

TYPE DE STRUCTURE	NOM ETABLISSEMENT	COMMUNE	TYPE D'ACCUEIL				TOTAL CAPACITE D'ACCUEIL ACTUELLE	MODIFICATION DE CAPACITE				NOUVELLE CAPACITE D'ACCUEIL DEMANDEE
			Accueil Permanent	Accueil de Jour	Accueil Temporaire	Appartements		Accueil Permanent	Accueil de Jour	Accueil Temporaire	Appartements	
Foyer de vie	Les Tilleuls	Condé-Sainte-Libiaire	18		1		19	15 en 2019				34
Foyer de vie	Le Chêne Rouvre	Faremoutiers	27		1		28	-4 en 2019				24
Foyer de vie	Le Ginkgo Biloba	Sammeron	38		1		39					39
Foyer de vie	La Maison de Corberon	Les Marets	19				19	4 en 2017		1 en 2017		24
Foyer de vie	Résidence Trois Maisons	Bray-sur-Seine	32		1		33	-2 en 2017	5 en 2014			36
Foyer de vie	Les Tournesols	Donnemie-Dontilly	42	8	1		51	-6 en 2019	1 en 2014			46
Foyer de vie	Le Clos Jollet	Coubert	20	9			29		1 en 2019	2 en 2019		32
Foyer de vie	La Marguette	Jully	43				43			+2 en 2014		45
Foyer de vie	Le Cèdre Bleu	Jully	28	6	2		36		3 2 (2014) 1 (2016)			39
Foyer de vie	Foyer Les Ormes Foyer Accueil et Observation	Rubelles	12				12					12
Foyer de vie	Foyer les Ormes	Rubelles	22				22					22
Accueil de jour	Foyer Les Ormes	Rubelles		18			18		3			21
Accueil de jour	Résidence Victor Hugo	Montereau-Fault-Yonne		19			19		5 en 2014			24
Foyer d'hébergement	Résidence "Les Meuniers"	Melun	24		1	43	68	16 foyer éclaté			-16 - 5 gelées	63
Foyer d'hébergement	Foyer Louis Boussieux	Bray-sur-Seine	31		1	8	40					40
<b>Total</b>			<b>356</b>	<b>60</b>	<b>9</b>	<b>51</b>	<b>476</b>					<b>501</b>

- répartir les places existantes entre les établissements en fonction des besoins :  
le projet de reconstruction du Foyer les Tilleuls permettra à terme d'augmenter sa capacité afin d'accueillir en fin de projet et du CPOM, 6 places aujourd'hui implantées au foyer les Tournesols de Donnemarie Dontilly et 4 places au foyer le Chêne Rouvre de Faremoutiers.
- renforcer la prise en charge des personnes atteintes de troubles autistiques dans le cadre du plan national de l'autisme par une communication auprès des partenaires sur l'accueil de personnes atteintes de TED au sein du Foyer de vie Le Clos Jollet de Coubert.

### **3. Les moyens**

- Réflexion sur les projets de vie et réorientation des personnes en lien avec la MDPH (réalisées avec les équipes déjà en place).
- Actualisation des projets d'établissements et révision des arrêtés d'autorisation des structures afin de permettre l'accueil des personnes handicapés mentales, psychiques ou vieillissantes.
- Réflexion sur la composition des différentes commissions d'examen des dossiers, en favorisant le travail avec les équipes présentes dans les établissements.
- Relai d'informations assuré par l'association auprès de la MDPH en cas de refus d'admission des structures malgré l'orientation de la CDAPH.
- Formalisation par arrêtés des évolutions de capacité des établissements.
- Répartition des ETP existants en fonction des nouvelles capacités et adaptation des budgets suite à la nouvelle répartition de places entre les établissements suivants :
  - Foyer de vie les Tilleuls de Condé-Sainte-Libiaire
  - Foyer de vie le Chêne Rouvre de Faremoutiers
  - Foyer de vie les Tournesols de Donnemarie Dontilly

### **4. Le calendrier**

Action n° 1 : sur la durée du CPOM, à l'exception de l'arrêté du foyer la Marguette de Juilly qui intégrera son évolution dès 2014.

Action n° 2 : sur la durée du CPOM 2014-2019

Action n° 3 : calendrier prévu sur la durée du CPOM, avec un démarrage dès 2014.

## **5. Les modalités d'évaluation**

Transmission annuelle des effectifs de résidants entrés et sortis dans l'année, avec caractéristiques des personnes nouvellement accueillies.

Contrôle des effectifs de salariés imputés au budget de chaque structure lors de l'arrêté des comptes administratifs.

## FICHE OBJECTIF N° 8

Faire évoluer le cadre juridique de l'accueil familial spécialisé et ses modalités de financement

### 1. Les axes

Le Département souhaite faire évoluer le service de placement familial spécialisé afin de diversifier les modes d'accueil des personnes en situation de handicap psychique.

### 2. Les actions

Définir et proposer un nouveau cadre juridique dans le cadre de la procédure d'appel à projet médico-social pour la création d'un tiers régulateur de l'accueil familial initiée par le Département, et permettre un financement adapté.

### 3. Les moyens

Proposer un projet dans le délai imparti et selon les exigences légales de l'appel à projet lancé par le Département sur l'année 2014.

### 4. Le calendrier

Dès publication de l'appel à projet par le Département

### 5. Les modalités d'évaluation

Etude du dossier de candidature